

Modèle 3 : contester une contravention pour participation à une manifestation non déclarée

aucune manifestation déclarée puis interdite · Mamie Commune ·
mamiecommune.org/manif/legal-team

Pour qui ? On te reproche d'avoir participé à une manifestation **non déclarée**. Or ce n'est pas une infraction : seule la participation à une manifestation **déclarée puis interdite par arrêté** peut être verbalisée.

Attention : ce modèle ne convient pas pour une manifestation *interdite* par arrêté. Dans ce cas, regarde le modèle 1.

Délai : envoie la lettre en recommandé avec accusé de réception **dans les 45 jours** qui suivent l'avis de contravention, à l'officier du ministère public du tribunal de police du lieu où tu as reçu la contravention.

Prénom NOM

Adresse

Officier du ministère public
près le tribunal de police de ville
adresse indiquée sur l'avis de
contravention

Le date

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : contestation de l'avis de contravention n° numéro, en haut à gauche de l'avis du date de l'avis, en haut à droite

Madame, Monsieur l'Officier du ministère public,

Par la présente, je conteste l'infraction de motif indiqué sur le PV qu'il m'est reproché d'avoir commise le date à lieu.

Aux termes de l'article 111-3 du code pénal, « nul ne peut être puni pour un crime ou pour un délit dont les éléments ne sont pas définis par la loi, ou pour une contravention dont les éléments ne sont pas définis par le règlement ».

L'article R. 644-4 du code pénal incrimine « le fait de participer à une manifestation sur la voie publique interdite sur le fondement des dispositions de l'article L. 211-4 du code de la sécurité intérieure ».

L'infraction ne peut donc être constituée qu'à deux conditions :

- la manifestation doit avoir fait l'objet d'une déclaration préalable dans les termes des articles L. 211-1 et L. 211-2 du code de la sécurité intérieure ;
- cette manifestation doit ensuite avoir été interdite par un arrêté notifié aux signataires de la déclaration, conformément à l'article L. 211-4 du code de la sécurité intérieure.

Il en résulte que la participation à une manifestation non déclarée ne constitue pas une infraction pénale. La Cour de cassation le confirme : aucune disposition légale ou réglementaire n'incrimine le seul fait de participer à une manifestation non déclarée (Cass. crim., 8 juin 2022, n° 21-82.451 ; Cass. crim., 14 juin 2022, n° 21-81.054 ; Cass. crim., 6 juin 2023, n° 22-85.120).

En l'espèce, aucune manifestation préalablement déclarée n'ayant été interdite, aucun des éléments constitutifs de l'infraction n'est caractérisé. Ma responsabilité ne saurait donc être retenue sur le fondement de l'article R. 644-4 du code pénal.

Dans ces conditions, je sollicite le classement sans suite de l'avis de contravention visé en objet.

Vous remerciant de l'attention accordée à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Pièces jointes : original de l'avis de contravention (obligatoire, sinon la contestation n'est pas recevable : remplis, date et signe la partie au verso, et garde une copie pour toi) ; autres pièces s'il y en a : attestations sur l'honneur, photos...

Modèle d'après les trames de la Legal Team Antiraciste, mis en forme par Mamie Commune. À adapter à ta situation ; il ne remplace pas l'avis d'une avocate, d'un avocat ou d'une legal team. Garde une copie de tout ce que tu envoies.